



Études

L'Ambassade vous informe que le dépôt d'une demande de visa d'études auprès de la section de visa est possible tous les mardis et jeudis entre 08:00 et 12:00 heures. Veuillez-vous inscrire en ligne sur notre site afin de prendre un rendez-vous. Vous devez vous présenter en personne et soumettre les documents suivants:

- L'original et **deux copies** de votre passeport.
- **Deux formulaires** de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés.
- **Deux photos** d'identité biométriques (à joindre aux formulaires de demande de visa).
- Les détenteurs d'une nationalité autre que celle béninoise doivent prouver leur résidence habituelle par une « carte de séjour » dont la date d'établissement, au jour de la demande de visa, doit excéder six mois.
- L'original et **deux copies** d'une lettre d'admission d'une université allemande.
- Le cas échéant: Si vous souhaitez de participer à un cours de langue après votre arrivée en Allemagne, il faudra présenter votre inscription en cours **en deux copies**.
- L'original et **deux copies** du certificat de langue allemande B1 (Goethe, telc, Test DAF, DSH)
 - Si vous étudiez entièrement en Anglais, vous n'avez pas besoin de montrer des connaissances de l'Allemand. Dans ce cas-ci veuillez-présenter un certificat de maîtrise de la langue anglaise (par exemple TOEFL).
- L'original et **deux copies** certifiées de votre diplôme de baccalauréat avec les relevés de notes correspondants.
- Le cas échéant: L'original et **deux copies** certifiées de votre diplôme de licence/maîtrise avec les relevés de notes correspondants.
- Une lettre individuelle et significative de votre motivation (si possible en Allemand) **en deux copies**.
- Votre Curriculum Vitae (si possible en Allemand) **en deux copies**.
- L'original et **deux copies** des documents relatifs au financement :
 - Une preuve d'un compte bancaire bloqué avec un minimum de 10.332,00 € équipé d'un avis de restriction qui permet au propriétaire de disposer seulement d'une douzième de la somme déposée par mois (au moins 861,00€) ou
 - Une preuve de bourses d'études d'une institution reconnue au niveau national ou par le gouvernement béninois en original et en deux copies (minimum 853,00€ par mois) ou
 - Une déclaration d'engagement d'une personne ayant sa résidence permanente en Allemagne pour la durée des études.



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Cotonou

En cas de réponse positive, veuillez fournir une assurance de voyage valable pour 90 jours et une réservation de vol en original et **en copie**.

Veillez comprendre que **seuls les dossiers complets** peuvent être acceptés. Préparez deux dossiers identiques en copie (un dossier sera envoyé à l'Autorité des Étrangers en Allemagne, l'autre restera à l'Ambassade) et fournissez des originaux en plus. Notez s'il vous plaît, que la procédure de visa prend plusieurs mois.

Les frais de demande de visa s'élèvent à un montant de **75 €, soit 50.000 francs CFA**. Les frais sont à payer en francs CFA et ne seront pas remboursés en cas de refus de visa.

La présente fiche d'informations s'actualise régulièrement et par conséquent elle n'est pas exhaustive. Selon le cas d'autres documents pourront être exigés.

Stand: 01.02.2021